

Le Conseil Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni en la Chambre de Commerce et d'Industrie de Narbonne, sous la présidence de Monsieur Jacques BASCOU

Séance publique du 24 JANVIER 2019 à 18h00

Date de convocation : 17 JANVIER 2019

Délibération

N°C2019_06

Membres en exercice :	79
Votants :	74
Suffrages exprimés :	57
Pour :	54
Contre :	3
Abstention :	17

SECRETAIRE DE SEANCE : Tristan LAMY

PRESENTS : Yamina ABED, Sylvie ALAUX, Jacques BASCOU, Marie BAT, Emma BELLOTTI-LASCOMBES, Jacques BLAYA, Didier BOUSQUET, Roger BRUNEL, Martine CADENA, Claude CODORNIU, Georges COMBES, Marie-Christine DELRIEU, Bernard DEVIC, Christian DURAND, Viviane DURAND, Serge FUSTER, Marie-Noëlle GARBAY, Hélène GIMON, Catherine GOUIRY, Janine GROSBARD ST-LOUP, Guillaume HERAS, Joël HERNANDEZ, Marie IMBERNON, Michel JAMMES, Jean-Claude JULES, Gérard KERFYSER, Aimé LAFFON, Serge LALLEMAND, Tristan LAMY, Christian LAPALU, Lydie LOIS, Bertrand MALQUIER, Henri MARTIN, Fabienne MARTINAGE, Carmen MOUTOT, Jean-Marie ORRIT, Marc ORTIZ, Jacques PAIRO, Gaëlle PAVAN, Yves PENET, Jacques POCIELLO, Jean-Luc RIVEL, Edouard ROCHER, Hélène SANDRAGNE, Jeanne-Maryse SEGUI, Guy SIE, Céline SORIANO, Marie-Christine THERON-CHET, Marcel TUBAU, Magali VERGNES,

PRESENTS UNE PARTIE DE LA SEANCE : Catherine BOSSIS, Alain FABRE, Didier MOULY, Éric PARRA, Michel PY, Nicolas SAINTE-CLUQUE,

EXCUSES : Robert DEJEAN, Ophélie LE BERRE, Jean-Marc PEREA, Boris VIVEN

EXCUSES EN COURS DE SEANCE : Alain FABRE (jusqu'à la délibération N°C2019_05), Didier MOULY (jusqu'à la délibération N°C2019_02), Éric PARRA (jusqu'à la délibération N°C2019_12), Nicolas SAINTE-CLUQUE (jusqu'à la délibération N°C2019_04), Alain VICO (jusqu'à la délibération N°C2019_02),

EXCUSES AVEC PROCURATION : Yves BASTIE, Xavier BELART, Cyrielle BOUISSET, Alain BOUTON, Jean-Paul CESAR, Didier CODORNIU, Isabelle HERPE, Louis LABATUT, Gilles LAUR, Dominique MARTIN-LAVAL, Éric MELLET, Jean-Michel MONIER, Sandrine MONTAGNE, Caroline OLIVAS-GUISSET, Evelyne RAPINAT, Evelyne ROUFFIA, Gérard SCHIVARDI, Zohra TEGGOUR,

PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE : Catherine BOSSIS (jusqu'à la délibération N°C2019_05), Michel PY (à partir de la délibération N°C2019_07), Alain VICO (à partir de la délibération N°C2019_03),

Nomenclature Etat : Domaine de compétences par thèmes – Aménagement du territoire

OBJET : POLITIQUE FONCIERE - Convention de financement relative aux travaux de réhabilitation de la ligne SNCF Narbonne-Bize section Narbonne Orano

La section de ligne SNCF comprise entre Narbonne (PK 407+162) et l'Installation Terminale Embranchée (ITE) ORANO (PK 411), d'une longueur d'environ 4 km, est actuellement exploitée pour assurer la desserte de l'ITE ORANO.

Le linéaire entre Narbonne (PK 407+162) et le Passage à Niveau 4 bis (PK 409) situé en zone urbanisée a fait l'objet d'une modernisation en 2000 : pose de rail et de quelques traverses béton (mixité environ 30%).

N°C2019_06 (2)

Du PN 4 bis (PK 409) jusqu'à l'ITE ORANO (PK 411), la ligne se caractérise par un patrimoine obsolète dont la pérennité n'est pas assurée à court terme. La voie est vétuste et conçue pour un trafic léger.

Sur la base d'une première expertise réalisée en mars 2015 sur la partie rail et au regard des trafics enregistrés depuis sur cette section de ligne, des travaux sont à prévoir à l'échéance 2019/2020 au plus tard pour assurer la pérennité de la desserte de l'ITE ORANO. Faute d'investissements programmés dans ce délai, l'état de l'infrastructure pourrait conduire à une suspension des circulations pour des raisons de sécurité. Par ailleurs, la nature des produits transportés vers l'ITE nécessite un approvisionnement par rail.

Depuis mars 2017, des démarches relatives à l'avenir de cette section de ligne ont été entreprises en écho à la dynamique engagée lors de la conférence ministérielle pour la relance du fret ferroviaire du 12 décembre 2014 : « La sauvegarde des lignes capillaires fret passe par une démarche locale impliquant l'ensemble des acteurs du développement économique territorial pour définir l'avenir de chaque ligne et faire émerger des solutions innovantes et efficaces » principe énoncé par Alain Vidalies, Secrétaire d'Etat chargé des Transports.

Lors du Comité de Pilotage de la ligne organisé le 9 janvier 2018, sous le pilotage de la sous-préfecture de Narbonne, différentes options de travaux ont été proposées.

Il a été convenu d'engager des études techniques complémentaires sur la section de ligne exploitée et d'autre part des études prospectives sur l'axe complet. Les temporalités des études correspondantes étant différentes, les travaux à réaliser sur la section Sud (du PK 407+162 au PK 411) de la ligne font l'objet de la présente convention.

Lors du Comité de Pilotage de la ligne organisé le 28 septembre 2018, le programme travaux à réaliser a été validé.

Le choix s'est porté vers le scénario visant à simplifier au maximum les installations ferroviaires en supprimant 5 appareils de voie et en créant un accès direct à l'ITE ORANO.

Le montant de ce scénario a été chiffré à 2,3 M€ (CE 01/2017), avec une participation de l'Etat et de la Région à plus de 70%.

L'opération s'intègre dans le cadre des programmes capillaires fret. Elle est cofinancée par l'Etat (fonds AFITF), la région Occitanie, Le Grand Narbonne, l'industriel ORANO et SNCF Réseau. Le besoin de financement est évalué à 2 349 000 € courants HT (CE 08/2020).

Le Comité de Pilotage du 28 septembre 2018 a permis de réunir la somme de 2,349 M€ correspondant au besoin de financement pour la rénovation de la section Narbonne – ITE ORANO.

N°C2019_06 (3)

Ladite convention, ci-annexée, prévoit notamment :

- La consistance des études et travaux ainsi que leur réalisation,
- Les modalités d'exécution et de suivi des études et des travaux,
- L'assiette de financement et le plan de financement,
- Les modalités de versement des fonds.
- Les cocontractants s'engagent à participer au financement de l'opération selon la clé de répartition suivante :

Phase REA	Clé de répartition	Besoin de financement Montant en Euros courants (CE 08/2020 – fin travaux)
ETAT	42,5713%	1 000 000,00 €
REGION	29,7999%	700 000,00 €
ORANO	13,1971%	310 000,00 €
GRAND NARBONNE	11,0260%	259 000,00 €
SNCF RÉSEAU	3,4057%	80 000,00 €
TOTAL	100,0000%	2 349 000,00 €

La clé de répartition précitée est uniquement valable pour les phases études et travaux couverte par la présente convention, pour un chantier prévu en 2020.

S'agissant de dépenses se rapportant à des investissements sur le réseau ferré national, les financements, en tant que subvention d'équipement sont exonérés de TVA.

SNCF Réseau participe à hauteur des économies de maintenance liées au projet de remise en état de la ligne Narbonne – ITE ORANO.

Ce plan de financement intègre les dépenses réalisées depuis le 1^{er} novembre 2018, date à laquelle SNCF Réseau a engagé sur fonds propres des études afin de permettre d'engager le processus de vérification décrit ci-avant.

La SNCF finance seule et lance également une étude économique pour étudier les potentialités de ligne au-delà de la section en travaux, vers le Nord jusqu'à Bize.

Vu en Commission 4 le 8 janvier 2019,

N°C2019_06 (4)

Par 54 voix pour, 3 voix contre et 17 abstentions, Le Conseil décide :

- D'approuver la convention de financement des travaux SNCF sur la ligne Narbonne Bize, sur sa section sud de 4 km telle que ci-annexée,
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant ainsi que tout document de type administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération et notamment ladite convention.

Pièce jointe à la délibération :

Projet de convention

**Délibération certifiée
exécutoire compte
tenu de sa
transmission en
Sous-Préfecture
le : 30/1/2019
et de sa publication
le : 30/1/2019**

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus
Copie certifiée conforme,

Le Président,

Jacques BASCOU

